



**CHANGEMENT D'HORAIRE
DE LA BIBLIOTHÈQUE** P.9

**PREMIÈRES DATES DE
VENTES DE GARAGE** P.9

**RINÇAGE DES CONDUITES
D'AQUEDUC** P.9

**PROGRAMMATION
ÉTÉ 2025** P.17

COLLECTE DE SANG P.20

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	5
Informations sur les services	9
Histoire et patrimoine	14
Bibliothèque	15
Loisirs et culture	16
Vie communautaire	20
Calendrier de juin	24



Page 18-19



Pages 19



Pages 16

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME
En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel
50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs
165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque
65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE
HORAIRE D'ÉTÉ
À PARTIR DU 24 JUIN
Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@villest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@villest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@villest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@villest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@villest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des loisirs et des communications loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@villest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@villest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@villest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@villest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@villest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone: 450 772-2488
Télécopieur: 450 772-2233
Courriel: st-pie@villest-pie.ca
Site internet: www.villest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance qui sera tenue à compter de 19 h le mardi 3 juin 2025, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 07-2025
Nom du requérant :	Éric Dubreuil
Emplacement :	170, rue Couture
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché en cours avant incluant une terrasse d'une superficie totale de ± 70 m.c. au lieu de la norme de 60 m.c.
No de la demande :	DM 08-2025
Nom du requérant :	Nicholas Gauvin
Emplacement :	74, rue Martin
Objet de la demande :	Régulariser l'implantation de la résidence dont les marges latérales sont de ± 1.88 et ± 1.63 mètre au lieu de la norme prescrite de 2 mètres et la marge avant de ± 7.57 mètres au lieu de la norme de 7.62 mètres.
No de la demande :	DM 09-2025
Nom du requérant :	Joanne Porlier
Emplacement :	328, rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché en cours avant latérale tandis que la norme les autorise en cours latérale et arrière.
No de la demande :	DM 10-2025
Nom du requérant :	Jean Berthiaume
Emplacement :	390, rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser la transformation du balcon avant en pièce fermée pour faire partie intégrante de la résidence dont la marge de recul est de ± 5.5 mètres au lieu de la norme de 8 mètres.
No de la demande :	DM 11-2025
Nom du requérant :	Serge Dion
Emplacement :	1081, rang Saint-Ours
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché de $\pm 1 120$ m.c. au lieu de la norme de 1 076 m.c. d'une hauteur de ± 7.65 mètres au lieu de la norme de 7.6 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 JUIN 2025 SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288 RELATIF AUX ENTENTES PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET NUMÉRO 268-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2025, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 288 intitulé « *Règlement relatif aux ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux* ».
- Projet de règlement numéro 288 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 268 sur la démolition d'immeubles* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet des projets de règlement

Le projet de règlement numéro 288 a pour objet de mettre à jour le règlement portant sur les ententes avec les promoteurs. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 268-2025 a pour objet d'alléger les demandes de démolition en retirant certaines dispositions facultatives dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin que les documents requis soient moins nombreux et moins onéreux pour les citoyens.

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et projets de règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 mai 2025

Annick Lafontaine, Greffière

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mai 2025

Annick Lafontaine, Greffière



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 JUIN 2025

RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

Aux personnes intéressées par la demande suivante soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

Demande visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot vacant numéro 2 973 023 situé dans la zone agricole, en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière

Avis est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de résolution

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2025, celui-ci a adopté un premier projet de résolution ayant pour effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot vacant numéro 2 973 023 situé dans la zone agricole, en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière.

Cette demande nécessite l'autorisation du conseil municipal en vertu du règlement sur les PPCMOI puisque, selon le zonage en vigueur, la construction d'une habitation unifamiliale isolée n'est pas permise dans la zone concernée (zone 510). La demande est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Consultation du premier projet de résolution

Le premier projet de résolution autorisant la demande est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Avis publics et projets de règlements*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mai 2025

Annick Lafontaine, Greffière

SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS SUR LE ZONAGE, LES PPCMOI ET LA CONSTRUCTION

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2025, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 77-111 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de porter à deux étages la hauteur permise dans la zone résidentielle numéro 117* ».
- Premier projet de règlement numéro 77-112 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages liés aux métiers de la construction dans la zone numéro 407 et prévoir un rapport espace bâti / terrain minimum de 30 %* ».
- Projet de règlement numéro 170-3 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* ».
- Projet de règlement numéro 79-5 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de construction afin de prévoir l'obligation d'installer une pompe d'assèchement pour les habitations projetées à l'extrémité de la rue Sansoucy* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objets des projets de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-111 a pour objet de permettre une hauteur de deux étages pour les habitations situées dans la zone résidentielle numéro 117 (voir plan ci-joint). Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Le premier projet de règlement numéro 77-112 a pour objet d'autoriser les usages liés aux métiers de la construction dans la zone industrielle numéro 407 (voir plan ci-joint) et de prévoir, pour cette même zone, un rapport espace bâti / terrain minimum



WWW.VILLEST-PIE.CA

de 30 % lors de la construction d'un bâtiment principal. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Le projet de règlement numéro 170-3, modifiant le règlement sur les PPCMOI, a pour objet d'apporter les modifications requises afin de permettre d'utiliser le règlement sur les PPCMOI afin d'autoriser, sous certaines conditions, les commerces de biens d'achat courant dans la zone numéro 129. Cette dernière correspond au secteur du Domaine Joyeux. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 79-5, modifiant le règlement de construction, a pour objet de prévoir, pour les habitations projetées dans le nouveau secteur résidentiel situé à l'extrémité de la rue Sansoucy, l'obligation d'installer une pompe d'assèchement.

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et projets de règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mai 2025

Annick Lafontaine, Greffière

VIE MUNICIPALE



AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance extraordinaire du 7 avril 2025 à 20 h 35.

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ADOPTION

Le conseil adopte la Politique du développement durable à Saint-Pie ainsi que le plan d'action.

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE RÉDUCTION DE GES – OCTROI DU MANDAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil octroie le mandat pour la réalisation d'un plan d'action détaillé de réduction de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Saint-Pie à la compagnie LCL Environnement inc., pour un montant de 5 100,00 \$, plus taxes, conformément à son offre de service datée du 19 février 2025, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h41.

PROCÈS-VERBAL

de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 à 19 h 30.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LE LOT NUMÉRO 2 973 023, LOCALISÉ EN BORDURE DU RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Le conseil adopte un premier projet de résolution approuvant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot vacant numéro 2 973 023, situé en bordure du rang du Bas-de-la-Rivière, dans la zone numéro 510 telle que délimitée au plan de zonage municipal et une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 3 juin 2025, à 18 h 45 à la salle du conseil municipal, située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h33.



PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 6 mai 2025 à 19h.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Conformément à l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 de la Ville de Saint-Pie, tel que préparé par la firme FBL s.e.n.c.r.l.

DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODIFICATION DU STATUT POUR TEMPS PLEIN - SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Il est résolu de modifier le statut de Sylvain Daigneault, directeur du Service de sécurité incendie, de temps partiel à temps plein, à compter du 5 mai 2025 et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat de travail de M. Daigneault.

COORDONNATEUR DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT – CRÉATION DU POSTE - SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Il est résolu de créer le poste cadre de coordonnateur des travaux de déneigement, poste permanent à temps partiel pour la saison hivernale, sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics et de nommer M. Robert Choquette à titre de coordonnateur des travaux de déneigement et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat de travail de M. Choquette.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 934, RANG DE LA PRESQU'ILE

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure concernant la superficie de ± 64.9 m.c. au lieu de la norme de 72 m.c., les marges de recul avant de ± 9 mètres et ± 5.2 mètres au lieu de la norme de 11 mètres et les marges arrière de ± 0.26 mètre et ± 2.35 mètres au lieu de la norme de 6 mètres.

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LE 2040, RANG DE LA RIVIÈRE SUD

Il est résolu d'acheminer la demande de démolition du bâtiment situé au 2040, rang de la Rivière Sud, pour l'approbation de la ministre de la Culture et des Communications.

DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Il est résolu de demander à la MRC des Maskoutains de revoir la délimitation de l'affectation I2 pour exclure les lots 6 479 604 d'une superficie de 17 049.3 m.c. et 6 479 605 d'une superficie de 3 540.8 m.c. de cette affectation en permettant de les inclure dans le périmètre urbain pour agrandir celui-ci.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PORTER À DEUX ÉTAGES LA HAUTEUR PERMISE DANS LA ZONE NUMÉRO 117

L'objet de ce règlement est de permettre une hauteur de deux étages pour les habitations situées dans la zone résidentielle numéro 117 (rues Beaudry et Charron).

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PORTER À DEUX ÉTAGES LA HAUTEUR PERMISE DANS LA ZONE NUMÉRO 117

Le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 77-111 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adoptée à la majorité des conseillers, le maire ayant voté
Vote contre : Geneviève Hébert et Laurence Bousquet

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES USAGES LIÉS AUX MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DANS LA ZONE NUMÉRO 407 ET PRÉVOIR UN RAPPORT ESPACE BÂTI / TERRAIN MINIMUM DE 30 %

L'objet de ce règlement est d'autoriser les usages liés aux métiers de la construction dans la zone industrielle numéro 407 et de prévoir, pour cette même zone, un rapport espace bâti / terrain minimum de 30 % lors de la construction d'un bâtiment principal. La zone numéro 407 est située en bordure de la rue Saint-Pierre.

8.4PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES USAGES LIÉS AUX MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DANS LA ZONE NUMÉRO 407 ET PRÉVOIR UN RAPPORT ESPACE BÂTI / TERRAIN MINIMUM DE 30 %

Le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 77-112 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION AFIN DE PRÉVOIR L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE POMPE D'ASSÈCHEMENT POUR LES HABITATIONS PROJETÉES À L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE SANSOUCY

L'objet de ce règlement est de prévoir, pour les habitations projetées dans le nouveau secteur résidentiel situé à l'extrémité de la rue Sansoucy, l'obligation d'installer une pompe d'assèchement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 79-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION AFIN DE PRÉVOIR L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE POMPE D'ASSÈCHEMENT POUR LES HABITATIONS PROJETÉES À L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE SANSOUCY

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 79-5 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

L'objet de ce règlement est de pouvoir utiliser le règlement sur les PPCMOI afin d'autoriser, sous certaines conditions, les commerces de biens d'achat courant dans la zone numéro 129. Cette dernière correspond au secteur du Domaine Joyeux.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 170-3 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 76-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES ZONE D'AFFECTATION SU2 ET SU3

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant la création d'une nouvelle aire à vocation industrielle dans la zone non agricole, en bordure de la route 235. Ces modifications concernent l'attribution d'une affectation Péri-urbaine – Industrielle pour le secteur concerné et l'identification



des objectifs et moyens d'action prévus pour l'encadrement du développement industriel sur ce site.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES ZONES D'AFFECTATION SU2 ET SU3

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au règlement de zonage concernant les usages autorisés et les normes à respecter lors du développement de la nouvelle zone industrielle située dans la zone non agricole, en bordure de la route 235. Les usages industriels des classes A et B ainsi que les activités reliées aux métiers de la construction font partie des principaux usages autorisés dans la zone. Une nouvelle zone, vouée à la protection du milieu naturel, est également créée afin de protéger un milieu humide présent dans le secteur concerné.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-1 VISANT À ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE À VOCATION INDUSTRIELLE, LOCALISÉE EN BORDURE DE LA ROUTE 235, AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

L'objet de ce règlement est de prévoir que la nouvelle zone à vocation industrielle, située dans la zone non agricole en bordure de la route 235, doit faire l'objet d'un plan d'ensemble illustrant les principales composantes du développement du secteur concerné : utilisations du sol projetées, localisation des accès et des voies de circulation, morcellement préliminaire des terrains, etc. Le règlement précise les critères d'évaluation auxquels devra répondre le plan d'ensemble pour être approuvé.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-9 VISANT À ASSUJETTIR LES INTERVENTIONS PROJETÉES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES NUMÉROS 410 ET 411 AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

L'objet de ce règlement est d'assujettir les futures constructions, sur le site de la nouvelle zone à vocation industrielle située dans la zone non agricole en bordure de la route 235 ainsi que dans la zone de l'ancien ciné-parc, au processus d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA. Les principaux objectifs sont de s'assurer de la qualité architecturale des bâtiments que leur conception intègre les principes de développement durable et qu'une attention particulière soit accordée aux interventions prévues dans le corridor visuel de la route 235.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288 RELATIF AUX ENTENTES PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

L'objet de ce règlement vise la mise à jour du règlement portant sur les ententes avec les promoteurs.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288 RELATIF AUX ENTENTES PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 288 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

L'objet de ce règlement est d'alléger les demandes de démolition en retirant certaines dispositions facultatives dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin que les documents requis soient moins nombreux et moins onéreux pour les citoyens.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 268 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 268-2025 et une

assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 juin 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Sylvie Guévin qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 258-2025 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 258-2025 modifiant le règlement 258 relatif à la circulation et au stationnement applicable par la Sûreté du Québec. L'objet de ce règlement est de réglementer le stationnement réservé pour les bornes de recharge, d'ajouter une interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue Morin ainsi que d'ajouter une interdiction de stationnement de plus de 90 minutes sur la rue Notre-Dame, côté nord, de l'avenue Roy à la rue Papineau.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 180-2015 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION DE CERTAINS SECTEURS (CONGÉ DE TAXE FONCIÈRE)

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 180-2025 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 180-2025 modifiant le règlement 180-2015 relatif au programme de revitalisation de certains secteurs (congé de taxe foncière). L'objet de ce règlement vise à établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026 et de rallonger la période de congé de taxe foncière pour un commerce ou une industrie à 5 ans.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 279 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 33 500 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 279 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 279 décrétant une dépense et un emprunt de 33 500 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques. L'objet de ce règlement vise à pourvoir aux dépenses reliées à une installation septique qui seront remboursées par les citoyens.

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 277 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE II

La Ville de Saint-Pie autorise un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 3 633 000 \$ pour des travaux d'infrastructures sur le rang du Bas-de-la-Rivière, phase II. Cet emprunt sera contracté auprès de la Caisse Desjardins Région Saint-Hyacinthe, au taux préférentiel canadien Desjardins, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement numéro 277 et les intérêts payables mensuellement.

TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat pour le traçage des lignes de rues à la compagnie Lignes Maska, pour les montants suivants : ligne centrale double continue 580 \$, plus taxes du kilomètre, ligne centrale simple en alternance entre espacée et continue 489 \$, plus taxes du kilomètre, ligne centrale espacée 225 \$, plus taxes du kilomètre, ligne blanche 335 \$, plus taxes du kilomètre, ligne centrale simple continue 335 \$, plus taxes du kilomètre.

BALAYAGE DE RUES 2025-2027 – OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat pour le balayage des rues pour une durée de trois (3) ans (2025-2027) à la compagnie Les Entreprises Myrroy inc.



VIE MUNICIPALE

au tarif horaire de 164 \$, plus taxes, selon la soumission présentée par madame Caroline Roy, propriétaire, en date du 10 avril 2025. Advenant une variation du prix du carburant à la baisse ou à la hausse de 0.20 \$ le litre, le tarif horaire sera ajusté.

PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU) – TRANSMISSION DE L'ÉTAPE 01

La Ville de Saint-Pie s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux, s'engage à transmettre au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier et le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE DIMINUTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 235, À L'INTERSECTION AVEC LE CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE

Le conseil demande au ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse à 70 km/h à l'intersection de la route 235 et du chemin de Saint-Dominique.

DEMANDE À LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE D'ENLEVER LES LUMIÈRES DE SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIE

Le conseil demande à la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique d'enlever les lumières de signalisation présentes sur le territoire de Saint-Pie.

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – PROCLAMATION

Il est résolu de proclamer la Semaine québécoise des familles, pour la période du 12 au 18 mai 2025, d'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble afin qu'elle ait accès à des services et ainsi obtenir le soutien dont elle a besoin pour contribuer pleinement à notre société, d'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie et de reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations, pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION

Il est résolu de proclamer le 17 mai 2025 « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en hissant le drapeau aux couleurs de LGBTQ+.

SSI – ACHAT D'ÉQUIPEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'achat d'équipement pour un montant de 25 242.68 \$, incluant les taxes, mais excluant les frais de transport, en appropriant le surplus libre d'un montant de 18 459.37 \$.

SSI – EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de messieurs Dimitri Platerrier, Matys Leblanc et de Félix Dumont à titre de pompiers hors territoire selon la politique salariale en vigueur et autorise l'embauche de messieurs Félix Lévesque et Maxime Larose à titre de pompiers et premiers répondants selon la politique salariale en vigueur.

PRÉVENTION RÉSIDENNELLE - ADOPTION DE LA PROCÉDURE

Le conseil adopte la procédure relative aux visites résidentielles de prévention telle que proposée.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 324 578.90 \$, remboursements

d'emprunts déboursés 194 884.08 \$, salaires 274 744.19 \$.

RÉSULTATS D'EXERCICE 2024 – APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE EN SURPLUS RÉSERVÉS

Le conseil autorise l'affectation du surplus libre au profit des postes comptables des surplus réservés mentionnés et de combler le surplus libre à même les postes comptables déficitaires de l'exercice 2024 et la directrice générale et trésorière est autorisée à procéder suivant les normes comptables pour donner suite à la présente résolution.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 274 ET 278 - ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

La Ville de Saint-Pie informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements 274 et 278 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. La Ville de Saint-Pie demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes.

BACS ROULANTS VERTS OU BLEUS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES - TRANSFERT D'ACTIFS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Il est résolu de transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains la propriété des bacs roulants verts ou bleus en inventaire au 31 décembre 2024 et de confirmer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains que les actifs transférés, soit les bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables, ne font l'objet d'aucune hypothèque, privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à la Régie par un tiers et qu'ils ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété.

OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON – CONTRIBUTION 2022

Le conseil accuse réception et approuve les états financiers 2022 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton et autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du solde de la contribution de la Ville de Saint-Pie s'élevant à 3 544 \$.

OFFICE D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON – BUDGET RÉVISÉ 2025

Le conseil accepte la première révision budgétaire du budget 2025 du 25 mars 2025 de l'OHMA indiquant que la contribution de la Ville de Saint-Pie s'élève à 4 255 \$.

ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION

Il est résolu de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau de relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme et de rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Rapport d'activités de l'an 3 relatif au schéma de couverture de risques et procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 23 avril 2025.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h49.



INFO FLASH

- Les quais sont maintenant installés à la descente de bateau.
- **RAPPEL : La collecte de résidus domestiques dangereux aura lieu le 24 mai à Saint-Hyacinthe.**
- Le 3^e versement des taxes municipales viendra à échéance le 29 mai.
- La prochaine collecte de gros rebuts sera le 11 juillet.

LA BIBLIOTHÈQUE PASSERA À L'HORAIRE D'ÉTÉ après la journée de la Fête nationale du Québec du 24 juin

MARDI, MERCREDI ET JEUDI

de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30

PS: Il n'y a pas d'ouverture le samedi



VENTES DE GARAGE

Selon le règlement numéro 201 concernant les ventes-débaras (ventes de garage), deux fins de semaine sont autorisées durant l'année, soit la deuxième fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'août.

Si vous avez des questions, contactez l'hôtel de ville au 450 772-2488.

De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Une vente-débaras ne peut être tenue en d'autres temps qu'entre 8 heures et 17 heures et elle doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs.
- Ne peut être mis en vente des aliments ou des breuvages pendant la vente-débaras.
- Il est interdit d'annoncer par enseigne une vente-débaras ailleurs que sur le terrain où a lieu la vente. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 6 pieds carrés est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente.
- Aucune vente-débaras ne doit avoir lieu ou empiéter sur le trottoir et sur la rue.
- À la fin de la vente, le propriétaire ou le locataire doit nettoyer complètement son terrain.
- La vente-débaras ne doit nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Les premières ventes de garage autorisées auront lieu les
14 et 15 JUIN



RINÇAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET DES BORNES FONTAINES

Veillez prendre note que la Ville de Saint-Pie procédera au rinçage des conduites d'aqueduc et des bornes fontaines de tout le réseau de Saint-Pie.

**DU 9 AU 13 JUIN, DU 16 AU 20 JUIN
ET DU 23 AU 27 JUIN 2025**

Durant cette période, il est fortement conseillé de vérifier l'eau avant de faire votre lessive ou de la consommer et, si nécessaire, de laisser couler l'eau froide du bain quelques minutes.



Une 12^e édition pour les Matinées gourmandes !

Au grand bonheur de tous, les **Matinées gourmandes** sont de retour pour une 12^e édition ! Cette année encore, vous y ferez la rencontre de plusieurs producteurs et transformateurs de la région en plus de faire de savoureuses dégustations, le tout dans une ambiance festive pour toute la famille.

Les marchés physiques auront lieu dans 5 municipalités de la MRC des Maskoutains pour un total de 6 matinées. Il sera donc possible d'y faire la dégustation et l'achat de produits locaux directement auprès des producteurs ou transformateurs participants. *N'oubliez pas de demander votre carte fidélité à votre arrivée !*

Rappelons que cet événement est rendu possible grâce au Fonds de développement des territoires et au Fonds régions et ruralité de la MRC des Maskoutains. Tous les détails entourant cette 12^e édition sont disponibles sur le site officiel www.matineesgourmandes.com et sur la page Facebook des Matinées gourmandes et de la MRC des Maskoutains.

La MRC des Maskoutains propose une nouvelle initiative de commercialisation pour les producteurs, les transformateurs et les artisans du milieu agroalimentaire de la région. Durant la prochaine saison estivale, l'Espace découvertes des Matinées gourmandes prendra place au 1555, Marché public où un kiosque extérieur sera spécialement aménagé et offert en location chaque samedi, du 14 juin au 20 septembre.

Cette année encore, encourageons nos producteurs et transformateurs de la région !

SAMEDI 7 JUIN SAINT-HYACINTHE (Jardin Daniel A. Séguin)

SAMEDI 12 JUILLET SAINT-DOMINIQUE (Miel Dubreuil)

SAMEDI 16 AOÛT SAINTE-MARIE-MADELEINE

SAMEDI 6 SEPTEMBRE SAINT-HYACINTHE (Parc Les Salines)

SAMEDI 18 OCTOBRE SAINT-SIMON

SAMEDI 15 NOVEMBRE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU





INFORMATIONS SUR LES SERVICES



ENTRETIEN DES TERRAINS

Règlement numéro 32-2014 :

« Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain non-vacant d'y laisser pousser du gazon, des branches, des broussailles, des herbes ou des mauvaises herbes à une hauteur de plus de 20 centimètres constitue une nuisance prohibée par le présent règlement. Cette prohibition s'applique également à tout terrain, à savoir, où l'on retrouve, soit une résidence, un véhicule récréatif, un bâtiment accessoire ou toute autre construction ou apparence de construction. Cette interdiction ne s'applique pas dans le cas d'un champ cultivé ou en pâturage. »

BACS D'APPOINT POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Au printemps, il arrive que notre bac de matières organiques se remplisse particulièrement vite dû aux travaux effectués sur les terrasses. Dans ces circonstances, il est possible d'utiliser des contenants d'appoint pour placer les matières organiques.



À cet effet, il est toujours possible d'utiliser des **poubelles rondes traditionnelles, des boîtes de carton, des sacs à feuilles en papier et même le bac gris**. Cependant, si vous utilisez le bac gris, celui-ci doit être clairement identifié comme contenant des matières organiques. L'identification doit être suffisamment grosse pour être visible du véhicule de l'entrepreneur.

Portez une attention particulière...

Le « bac de remplacement », quel qu'il soit, ne doit pas contenir de résidus domestiques susceptibles de contaminer le chargement dirigé vers le centre de compostage.



LA RÉGIE TIEN ÉGALEMENT À RAPPELER QUE LE BAC VERT DE RECYCLAGE NE PEUT EN AUCUN CAS REMPLACER LE BAC GRIS OU BRUN, MÊME S'IL EST IDENTIFIÉ À CET EFFET.



PRÉVENTION INCENDIE : LES CONSEILS QUI SAUVENT



BBQ

Respectez une distance d'environ un mètre entre votre barbecue et les matériaux combustibles environnants.

JARDINAGE

Créez des zones tampons autour de votre maison en enlevant les plantes sèches et en espaçant les arbres. Utilisez du gravier ou des pierres pour réduire les risques de propagation du feu.

FEUX D'ARTIFICE

LES FEUX D'ARTIFICE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS LOIN DES STRUCTURES ET DES VÉGÉTATIONS. SUIVEZ LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 276 EN VIGUEUR ET ASSUREZ-VOUS D'AVOIR DES MOYENS D'EXTINCTION À PORTÉE DE MAIN.

MÉGOTS

Les mégots de cigarettes peuvent déclencher des incendies. Éteignez-les correctement et jetez les dans un contenant incombustible.

ÉCLAIRAGE

Remplacez les bougies par des lampes solaires pour vos soirées extérieure. Elles sont non seulement plus sécuritaire, mais aussi plus écologiques.

Visitez le site

WWW.VILLEST-PIE.CA/SERVICES-AUX-CITOYENS/SECURITE-PUBLIQUE/SERVICE-DE-SECURITE-INCENDIE pour plus de détails



CITOYENS DE SAINT-PIE BRANCHÉS À L'AQUEDUC

HORAIRE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux	Heures	# civiques pairs	# civiques impairs
Arrosage mécanique (boyau d'arrosage, tourniquet, etc.)	AUTORISÉ 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Système de gicleurs avec contrôle électronique	minuit à 3 h 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Arrosage manuel à l'aide d'un contenant d'une capacité de 40 litres maximum	AUTORISÉ en tout temps		
Nouvelle plantation, tourbage ou ensemencement	Permis requis*	AUTORISÉ en tout temps	

Lavage de véhicules	Heures	# pairs	# impairs
Lundi au vendredi	8 h à 19 h	jours pairs	jours impairs
Samedi et dimanche	8 h à 19 h	pour tous	
Lavage à la main à l'aide d'un contenant	en tout temps		



*Disponibles à la réception de l'hôtel de ville.

BRANCHES D'ARBRES ET HAIES QUI EMPIÈTENT SUR LES TROTTOIRS

On peut remarquer qu'à certains endroits les trottoirs sont partiellement obstrués par une haie, réduisant ainsi l'espace pour la circulation des piétons.

Il est important que l'entretien de vos plantations se fasse de façon à ce qu'elles n'empiètent d'aucune façon sur le trottoir municipal. Également, assurez-vous qu'il y a un dégagement d'au moins 8 pieds de hauteur entre le trottoir et le début des branches de vos arbres en tout temps. Si votre propriété est située à une intersection, faites en sorte que vos plantations ne nuisent pas à la visibilité des piétons et des automobilistes.

Après tout, c'est une simple question de sécurité!



PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES



CALENDRIER DE VIDANGES 2025

2025

2025: Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

- Petit rang Saint-François
- Rang Bas-de-la-Rivière
- Rang de la Rivière Sud
- Rang de la Montagne
- Rang d'Emileville
- Route 235 (Rang Elmire, Rang Espérance)
- Rang Double
- Rang Saint-Ours
- Rang de la Presqu'île
- Grand rang Saint-Charles

ROUTE-RANG

2026

2026: Le calendrier des vidanges 2026 sera déterminé suite à la période de vidange de 2025. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

- Grand Rang Saint-François
- Chemin Saint-Dominique
- Rue des Bouleaux
- Rue des Pins
- Rue des Érables
- Rue de l'Aurore
- Rue Bousquet
- Rue Messier
- Avenue De Granpré
- Rue Desmarais
- Rue Saint-Jacques
- Rue Brais
- Chemin Lussier
- Rang des Grandes-Allonges
- Route 235
- Chemin Roy
- Rang de la Rivière Nord
- 3^e Rang de Milton
- Rue des Buissons
- Rue des Prés-Verts
- Rue des Trèfles
- Rue Dubois
- Rue Locas
- Rue des Merisiers
- Rue des Saules
- Rue des Pruches
- Rue de la Coulée
- Rue des Ruisseaux
- Rue des Lilas
- Rue de la Piscine
- Rue des Sous-Bois
- Rue des Tilleuls
- Rue des Cèdres
- Rue des Sociétaires
- Rue des Bâtitseurs
- Rue des Pionniers
- Rue des Fondateurs
- Rue des Patriotes



Du 4 au 23 juillet 2025



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

CHIENS DANGEREUX

Saviez-vous que le gouvernement du Québec a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens? Le règlement d'application de cette loi est entré en vigueur le 3 mars 2020.

VOICI QUELQUES-UNES DES DISPOSITIONS QU'ELLE CONTIENT :

- **LE PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN D'UN CHIEN DOIT L'ENREGISTRER** auprès de la Municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.
- **DANS UN ENDROIT PUBLIC, UN CHIEN DOIT EN TOUT TEMPS ÊTRE SOUS LE CONTRÔLE** d'une personne capable de le maîtriser. Le chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre.
- **UN CHIEN NE PEUT SE TROUVER SUR UNE PROPRIÉTÉ APPARTENANT À UNE PERSONNE AUTRE QUE SON PROPRIÉTAIRE** ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.
- **LORSQU'IL EXISTE DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QU'UN CHIEN CONSTITUE UN RISQUE POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**, une Municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués.

AMENDE
250\$ à 750\$

AMENDE
500\$ à 1500\$

AMENDE
500\$ à 1500\$

AMENDE
1000\$ à 10 000\$

La Municipalité locale avise le propriétaire ou gardien du chien, lorsque celui-ci est connu, de la date, de l'heure et du lieu où il doit se présenter avec le chien pour l'examen ainsi que des frais qu'il devra déboursier pour celui-ci.

Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la Municipalité locale qui est d'avis, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;
- Faire euthanasier le chien;
- Se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

La SPA de Drummond a été mandaté par la Ville de Saint-Pie pour l'application de ce règlement. Vous devez donc vous adresser à elle pour enregistrer votre chien ou pour toute question en lien avec cette loi.

Vous pouvez la contacter au 1 855 472-5700.

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE BONS AMIS, BONS VOISINS!



 **SpaD**


- Le service de contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la ville de Saint-Pie est assuré par :

SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond division Saint-Hyacinthe)

Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
au 1-855-472-5700

En dehors des heures d'ouverture,
communiquer avec la Sûreté du Québec au 310-4141.

- Il existe deux règlements relatifs aux chiens et aux chats :
règlement #194-2018 et le G300, chapitre 8.

Pour trouver toutes les informations concernant les animaux de compagnie sur notre site internet au www.villest-pie.ca





Bulletin d'informations policières locales

Centre de services Saint-Hyacinthe

Avril 2025

MISE EN GARDE - Fraudes téléphoniques envers les aînés

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires?**

Méfiez-vous ! Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance!

Raccrochez. Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.

- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**

Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.

- **On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)?**

Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.

- **Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit fils, nièce) en situation de détresse (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent? On vous demande de surtout n'en parler à personne?**

Méfiez-vous ! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent. Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes.

Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis.

Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez-le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada, par téléphone au 1 888 495-8501 ou en visitant le www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude.



DES PROMESSES ET DES RÊVES

Nous venons de vivre la 45^e élection fédérale. Qui dit élections dit aussi promesses. Je me souviens encore les campagnes vers la fin des années Duplessis, soit la fin des années '50s. J'étais bébé quand Daniel Johnson fut élu député de Bagot, le 18 décembre 1946. Avant même mon adolescence, une promesse revenait à chaque période électorale : un nouveau pont pour Saint-Pie ! Et effectivement, Saint-Pie aura son nouveau pont ... à la toute fin de 1969 ! Il mérite amplement son nom de pont Daniel-Johnson, lui qui n'aura jamais traversé ce pont si attendu.

Le mois dernier, je vous ai décrit le projet du Centre de réhabilitation de Saint-Pie. En réalité, le pourquoi de sa non-réalisation est un peu vague. Décision réellement prise à la suite des émeutes précédentes à la prison de Saint-Vincent-de-Paul ou stratège du nouveau gouvernement libéral de 1963 de M. Lester B. Pearson pour défaire la bonne réputation de M. Théogène Ricard, allez savoir.

J'ai revu récemment un document de mon ami Luc Cordeau [1959 — 2021]. **Grands projets de Saint-Pie non réalisés, 1905-1986**, publié dans Le Courriel de Saint-Hyacinthe du 24 mars 2004. Il cite en autres, la requête de la Municipalité du Village à la Commission des chemins de fer de la Puissance du Canada afin que le Canadien Pacifique accepte que la rue Saint-Paul puisse traverser la voie ferrée car elle est séparée en deux parties. À sa requête du 5 septembre 1905, elle recevra du Canadien Pacifique, en janvier 1906, la proposition de fermer la traverse de la rue Saint-Jean-Baptiste pour ouvrir la rue Saint-Paul, signifiant qu'elle ne veut pas deux traverses aussi rapprochées. Toutes autres demandes auprès de la compagnie furent vaines.

Un autre grand projet du Québec intéressera les gens de la région au plus haut point : une usine de betterave à sucre. Dès 1936, le gouvernement du Québec élabore un projet qui paraît aujourd'hui un peu fou : produire du sucre à partir de betteraves locales. Mais ni les betteraves, ni l'industrie nécessaire n'existaient au Québec. Les agriculteurs voient rapidement leur capacité à produire cette plante sur les terres glaiseuses. Le



Une partie du tracé du Government Highway ajouté sur cette vieille carte non datée.

4 mars 1940, le Conseil municipal de Village demande au Ministère de l'Agriculture du Québec d'établir une de ses usines d'exploitation de la betterave à sucre à Saint-Pie. La Deuxième Guerre mondiale accélère les travaux. Mais toutes les ressources de l'époque, dont l'acier, sont consacrées à l'effort de guerre. Le gouvernement du Québec, alors mené par Adélard Godbout, achète donc une usine aux États-Unis, avant de la démonter complètement pour la reconstruire pièce par pièce à Saint-Hilaire, site choisi parce qu'il est près d'une source d'eau et de la voie ferrée.

À la fin des années '50s, on commence l'élaboration du projet de l'autoroute Transcanadienne. Le 3 février 1958, le Conseil municipal de Village résout de demander au ministère de la Voirie de changer le tracé de la future autoroute, prévu du côté nord-ouest de la Ville de Saint-Hyacinthe, pour le côté sud-est, dans le secteur de La Providence, afin d'améliorer le développement de Saint-Pie.

J'ai une très ancienne carte de la région de Saint-Hyacinthe, ancienne car autant Saint-Hyacinthe que Saint-Pie sont à peine développées. Sauf B.T. CO Plant, aucune

date, ni autres mentions n'y est indiquée. Toutefois, on y a ajouté en jaune, un tracé dit Gov. Highway. Ponts et viaducs et remblais ne sont définis que pour la section de Saint-Pie. Un tracé beaucoup plus près du Village que de La Providence. On discutait sans doute depuis longtemps de cette autoroute du futur.

D'autres projets ont suivi tel le changement de nom de la Municipalité. Le 15 décembre en 1965, sous la présidence du curé Georges-Édouard Brosseau, des gens d'affaires se réunissent et se penchent sur la possibilité de changer le nom du village de Saint-Pie. Parmi les noms suggérés, il y avait Montdoré, Montville, Cherbourg, Bellevallée, Grandpré, Belleville ou encore Valmont. Qu'en pensent les Saint-Piens d'aujourd'hui ?

Aussi, à la même époque, la possibilité de construire un hôpital au Village et encore, en 1980-1981, ce fameux projet de construction d'un aréna intermunicipal. Ces projets ont cheminé mais n'ont su franchir les obstacles.

Saint-Pie a survécu à tous ces échecs démoralisants et poursuit sa route vers ses 200 ans d'histoire.

RESPONSABLE : MARTINE GARON
450-772-2332

HORAIRE DÉTÉ À PARTIR DU 24 JUIN
Mardi, mercredi, jeudi:
de 11 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA



Empruntez le numériseur de diapositives

Cet appareil donnera une seconde vie à vos souvenirs ! Pour conserver vos photos sur votre ordinateur et les visionner sans avoir à dénicher un projecteur, numérisez vos diapositives et vos négatifs. L'appareil est disponible pour le prêt à la bibliothèque municipale.

La carte SD n'est pas incluse.



VENTE DE LIVRES

à petits prix

PRÉPAREZ VOS SACS À EMPLETTES!

La vente de livres presque neufs se déroule à partir du **mardi 3 juin** durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Une belle variété de documents retirés de la collection ou reçus en dons seront mis en vente à petit prix.

Premiers arrivés, premiers servis!

ARGENT COMPTANT SEULEMENT



EXPOSITION DE CYANOTYPES DE MAUREEN WILHELM

Le procédé de **cyanotype** est ancien. Il consiste à exposer un support enduit d'une solution et une plante créant une empreinte en négatif en blanc sur fond couleur bleu de Prusse. C'est Anna Atkins qui a eu l'idée de conserver des spécimens botaniques de cette manière dans les années 1880. **Maureen Wilhelm** étant herboriste et souhaitant partager des connaissances au plus grand nombre, utilise cette technique efficace de conservation qui permet de réaliser de belles œuvres d'art botaniques. L'objectif tout au long de la démarche de cette artiste est de saisir l'éphémère et de conserver ainsi un instantané d'un moment donné, d'une plante, d'une saison, d'une journée. **Exposition à voir dès maintenant et tout au cours de l'été lors des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale.**



BALADE D'IDENTIFICATION DE PLANTES AVEC MAUREEN



Vous souhaitez reconnaître les plantes qui poussent autour de vous?

Une balade dans les rues de Saint-Pie vous permettra d'en apprendre plus sur les plantes qui nous entourent. D'une durée d'environ 2 heures, la balade vous permettra de voir et d'identifier des plantes variées, de découvrir leur usage. Le toucher, l'odorat et même le goût seront utilisés lors de cette sortie.

Rendez-vous à la bibliothèque municipale pour le départ
Samedi le 14 juin de 10 h à 12 h

Inscription obligatoire en téléphonant à la responsable

Bonnes chaussures de marche
Rythme de marche lent
L'activité aura lieu même sous la pluie.



Club de lecture d'été TD

CETTE ACTIVITÉ EST GRATUITE.
Dès le mercredi 9 juillet jusqu'au mercredi 13 août **DE 9 H 30 À 11 H**
POUR LES JEUNES DU PRIMAIRE

Cette année, le thème choisi emmènera votre enfant dans l'univers fascinant des forêts! Abritant des milliers d'espèces d'animaux et de plantes, les forêts jouent un rôle crucial pour notre planète en produisant l'oxygène dont nous avons besoin pour vivre. Des défis, des activités ludiques et des suggestions de lecture en lien avec la forêt enrichiront l'été de votre enfant.

Le Club se déroulera à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque le mercredi en avant-midi. C'est déjà le temps de penser inscrire vos enfants!

clubdelecturetd.ca



LOISIRS ET CULTURE



Pêche en herbe



Les 6 et 7 juin prochains, le Club de Chasse et Pêche Maska Inc. offrira le programme Pêche en herbe pour les enfants et les adultes. C'est une occasion idéale pour initier vos enfants à la pêche sportive !

Une session complète, c'est la théorie (T) suivie de la pratique (P). Maintenant, choisis un no de session:

No 1*: 6 juin, 19 h à 21 h (T) + 7 juin, 9 h à 10 h (P)
Adultes et enfants plus vieux (2h de théorie)

No 2: 7 juin, 9 h à 11 h (T et P)
Enfants de 6 à 17 ans

No 3: 7 juin, 10 à 12 h (T et P)
Enfants de 6 à 17 ans

Un cadeau et un certificat de pêche (valide jusqu'à leurs 18 ans) seront remis aux enfants qui feront l'activité complète (théorie et pratique).

Lieux: La théorie (T) est dispensée au Club de Chasse et Pêche Maska Inc. situé au 1102 route Guy, Saint Dominique.
La pratique (P), sur les quais de la descente de bateaux de Saint-Pie.

Inscriptions par courriel à l'adresse : peche@ccpmaska.club
Veuillez indiquer le numéro de la session désirée, ainsi que le prénom, le nom, l'âge, l'année et le mois de naissance de l'enfant, la ville et un numéro de téléphone.

C'est gratuit ! Apporte ta veste de flottaison, on s'occupe du reste !



COMPÉTITION DE POMPIERS Saint-Pie

ACTIVITÉS
GRATUITES
POUR TOUTE LA FAMILLE

10 CASERNES
S'AFFRONTENT

4 ÉPREUVES
DE PARCOURS



ANIMATION • PRIX DE PRÉSENCE
ZONE JEUNESSE • CAMIONS DE RUE
BAR • SPECTACLE • FEUX D'ARTIFICE



TERRAIN DES LOISIRS À SAINT-PIE (165, RUE LACASSE)



SAMEDI
23
AOÛT
DÈS 11 H

Musique
hommage à
blink-182



LE TERRAIN DES LOISIRS
EST UN ESPACE SANS FUMÉE



Été 2025

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS



PROGRAMMATION JEUNESSE ET FAMILIALE

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
Karaté* Parent enfant Sensei Patrick Desrosiers	Du 17 juin au 19 août Pause 24 juin et 1 ^{er} juillet	Mardi 19 h à 20 h	Parc des loisirs En cas de pluie : Pavillon (salle miroir)	8	64 \$	Min. : 12 Max. : 40
Karaté libre* Sensei Patrick Desrosiers	Du 19 juin au 21 août	Judi 19 h à 20 h		10	80 \$	Min. : 12 Max. : 40

***Pour tous les cours de karaté :**

- Les adultes sont les bienvenus
- Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les passages de ceinture.

- Kimono et équipement non inclus (doit être acheté auprès du professeur)
- Un rabais de 10 \$ sera offert à l'inscription de 2 cours de karaté pour une même personne.

PROGRAMMATION ADULTE

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
Cuisses abdos fessiers Par Amélie Martin	Du 16 juin au 18 août Pause le 28 juillet et le 4 août	Lundi 19 h 30 à 20 h 20		8	60 \$	Min. : 15 Max. : 25
Essentrics Stretching Par Amélie Martin	Du 17 juin au 19 août Pause le 29 juillet et le 5 août	Mardi 9 h 30 à 10 h 30	Parc des loisirs En cas de pluie : Pavillon (salle miroir)	8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
Mise en forme Par Amélie Martin	Du 19 juin au 21 août Pause le 31 juillet et le 7 août	Judi 9 h 30 à 10 h 20		8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
Cardio tonus Par Amélie Martin	Du 17 juin au 19 août Pause le 29 juillet et le 5 août	Judi 19 h à 19 h 50		8	60 \$	Min. : 15 Max. : 25
Abonnement cours d'Amélie	Les cartes vous donneront le nombre de cours choisi. Vous aurez accès à tous les cours offerts par Amélie durant la session été. Elles seront produites tous les lundis matin et disponibles au Pavillon des loisirs le soir même. Une fois la carte d'abonnement remise, l'utilisateur en a la pleine responsabilité. Les abonnements sont valides à partir de la date d'achat jusqu'à la fin de la session d'été, soit le 21 août 2025. Au-delà de cette date, les séances non utilisées ne pourront pas être reportées à la session suivante ni remboursées.			5	50 \$	
				10	100 \$	

INSCRIPTIONS au www.villest-pie.ca / **INFOS** 450 772-2488 poste 227 / Courriel : coordo.loisirs@villest-pie.ca

PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

À partir du 21 mai 10 h via notre plateforme en ligne Qidigo.

PAIEMENT :

- Le paiement est obligatoire pour procéder à l'inscription. Le reçu de transaction fera office de confirmation d'inscription. Nous communiquerons avec vous uniquement si le cours est annulé.
- Inscription en ligne : carte de crédit et débit préautorisé
- Inscription en personne : débit, argent et chèque (durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.)

ANNULATION :

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'une activité sans avis préalable. Un nombre minimal de participants est requis pour démarrer les activités.

REMBOURSEMENT :

Si vous annulez votre inscription avant la date de début du cours, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus de votre paiement. Si vous désirez abandonner un cours alors qu'il a débuté il est possible de le faire 2 jours ouvrables avant le 2 cours. Dépassé ce délai, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale démontrant l'impossibilité de pouvoir continuer à participer. Dans ces 2 cas, le montant des cours non suivis sera remboursé, mais des frais d'administration de 10 \$ vous seront imposés. Toute demande de remboursement devra être faite au courriel suivant : coordo.loisirs@villest-pie.ca / En cas de paiement en ligne par débit préautorisé refusé, des frais de 25 \$ s'appliqueront. Un délai de quelques jours est à prévoir pour la confirmation des fonds.

DES FRAIS DE 25 % SERONT AJOUTÉS POUR LES NON-RÉSIDENTS.



LOISIRS ET CULTURE



LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

21 JUIN 2025

À SAINT-PIE, AU TERRAIN DES LOISIRS
165, RUE LACASSE

PROGRAMMATION

- 9h : Tournoi de balle de rues
- 11h : Spectacle de **Kiro le clown**
- 11h à 18h : Zone familiale avec activités variées
- 13h à 18h : Tatouage au airbrush
- 18h à 19h30 : Danse country animée par Denis Gauthier
- 20h à 21h30 : **Romain Malagnoux** (chansonnier)
- 21h45 à 22h15 : Spectacle du band **Volume 10** (1^{ère} partie)
- 22h30 : Feux d'artifice
- 23h à 00h30 : Spectacle du band **Volume 10** (2^e partie)
- 1h : Fermeture du site



**KIRO
LE CLOWN**



ROMAIN MALAGNOUX



volume 10

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE EST ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES LOISIRS, EN COLLABORATION AVEC UN COMITÉ DE PRÉCIEUX BÉNÉVOLES QUI S'IMPLIQUENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE :
Sylvain St-Pierre, Éric Dubreuil, Laurent Renard, Hélène Brisebois, Annie Racine et Julie Nicolas.

PETITS RAPPELS

FÊTE NATIONALE



CANTINE et bar SUR PLACE \$



CHIENS INTERDITS SUR LE SITE



IL EST INTERDIT D'APPORTER VOS PROPRES CONSOMMATIONS



AUCUN CONTENANT EN VERRE AUTORISÉ SUR LE SITE



LE TERRAIN DES LOISIRS EST UN ESPACE SANS FUMÉE



LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE EST POSSIBLE GRÂCE À LA GÉNÉREUSE CONTRIBUTION D'ENTREPRISES LOCALES ET RÉGIONALES.

**COMMANDITAIRES
PRESTIGE**

Alimentation St-Pie inc.
 Concessionnaire
 Aubin St-Pierre
 Cuisines Ambiance
 F. Ménard
 Mario St-Pierre
 Olier Grisé
 Ravenelle électrique
 Sanair
 Volailles aux grains dorés
 Entreprise Agricole
 AMC sec Olymel

**COMMANDITAIRES
OR**

Bruno Ravenelle
 arpenteur-géomètre inc.
 Familiprix Gestion
 Thériault et Lapointe inc.
 Garage Pontbriand inc.
 Les Automobiles F.C.
 Les serres Michel Bousquet enr.
 Moules Hudon
 Normand St-Jacques
 et Claudette Dorval

**COMMANDITAIRES
ARGENT**

Centre dentaire Viva
 Daniel Ravenelle
 excavation inc.
 Ferme Beau-Tang inc.
 Les Grains Semtech
 Marie Coiffure

MERCI!



LES 21 ET 22 JUIN

**TOURNOI DE
BALLE DE RUES**

Organisé par Sébastien Pinard

Inscriptions et informations

sebastien.pinard@cssh.gouv.qc.ca

Envoyer les informations suivantes :

- Votre nom
- Votre rue
- Votre téléphone

Tarif : 25 \$ par joueur. Tous les profits seront versés aux clubs sportifs de l'école au Cœur-des-Monts de Saint-Pie (basketball, hockey, futsal et autres activités sportives).

**Date limite des
inscriptions :
vendredi 13 juin**





VIE COMMUNAUTAIRE

Collecte de sang

SAMEDI 14 JUIN

Centre sportif et culturel
50, avenue Garneau

Organisée par
Les Chevaliers de Colomb
Conseil 2958 de Saint-Pie



Prendre rendez-vous
hemaquebec.ca • 1 800 343-7264

Centre de la famille

Comme chaque année, les **membres**, la **communauté** et nos **partenaires** sont invités à notre assemblée générale annuelle

Les membres peuvent postuler pour être sur notre conseil d'administration.

Cette année, nous avons 3 postes en élections

Activités spéciales gratuites pour les enfants des membres participants à l'assemblée!

Assemblée Générale Annuelle

Jeudi 12 juin 2025
19h00 à 20h30

70 avenue Saint-François, Saint-Pie,
J0H 1W0

Soyez des notes!

Réservez en ligne sur Qidigo

70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page

- Venez nous rejoindre le **jeudi 12 juin à 19h** pour notre **assemblée générale** ! Pendant ce temps, vos enfants pourront profiter d'un service de halte-garderie avec un atelier interactif de lecture de contes. Une belle occasion de participer tout en offrant à vos petits une activité enrichissante et ludique !
- Les **bureaux administratifs seront fermés le lundi 23 juin et le mardi 24 juin 2025**. Bonne Saint-Jean Baptiste à tous!
- **Début du camp de jour Mini-Tornado le mercredi 25 juin**. Ouvert mardi 1^{er} juillet.
- Sortie à la **Ronde vendredi le 6 juin** pour les ados âgés de 12 à 17 ans.

POUR ACCÉDER FACILEMENT À NOTRE SITE WEB



La Popote roulante

Propulsée par Desjardins

SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS CHAUDS ET CONGELÉS À PRIX ABORDABLES

Destiné à des personnes âgées ou en perte d'autonomie habitant sur le territoire de la MRC des Maskoutains

Les repas chauds comprennent

8,75\$*

soupe
plat principal
dessert

*Prix sujet à changement

COMMANDE ET LIVRAISON

DU LUNDI AU VENDREDI
450 773-4966 POSTE 1035



Consultez notre calendrier de menus et la liste de nos produits congelés

Une initiative du
Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe
cbsh.ca



Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

09-24



FIERTÉS DE SAINT-PIE

UN COUP DE POUCE POUR NOS POLLINISATEURS

Le 6 mai dernier, des élèves de quatrième année de l'école Au-Cœur-des-Monts, accompagnés d'un petit groupe d'élève du volet environnement de l'école polyvalente Hyacinthe-Delorme, ont procédé à la plantation de plusieurs vivaces qui formeront un jardin pour les pollinisateurs. La destruction de l'habitat des pollinisateurs ainsi que les changements climatiques et l'utilisation des pesticides ont contribué à la diminution de la population des abeilles sauvages, des papillons, des bourdons et des coléoptères. Ce nouvel habitat, entre la cour de l'école et la verrière du gymnase, offrira donc un relais pour ces derniers et sera agrémenté sous peu d'un hôtel à insecte. Puisqu'il sera très fragile, merci de préserver ce nouvel environnement.



HOMMAGE À MME CÉLINE DUVAL FONDATRICE DU CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE



Mme Céline Duval, professeure de carrière et grande rassembleuse, a marqué notre communauté par son cœur immense et son engagement sans faille. Membre très active de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), elle avait à cœur d'aider les autres, et c'est ce désir profond qui l'a poussée à réunir des citoyennes et des citoyens autour d'un projet commun : créer un lieu d'accueil et de soutien pour les familles. C'est ainsi qu'est né le Centre de la Famille St-Pie.

Mais son implication allait bien au-delà de ce centre. Mme Duval s'est investie dans une multitude de projets, ici comme ailleurs, au Québec et même à l'international. Présidente de conseil d'administration, auteure de documents engagés, conférencière passionnée, porte-voix des familles — elle a porté toutes ces responsabilités avec une humanité et une énergie remarquables.

Son engagement, sa générosité et sa bienveillance ont touché un nombre incalculable de personnes. Elle laisse derrière elle une trace profonde dans nos cœurs et dans notre communauté.

Merci, Madame Duval, pour tout ce que vous avez donné. Votre lumière continue d'inspirer chacun et chacune d'entre nous.

Avec toute notre gratitude – l'équipe du Centre de la Famille St-Pie, ainsi que ses membres passés, présents et à venir.





VIE COMMUNAUTAIRE

fadoq

SAINT-PIE

301 rue Notre-Dame

Bonjour à tous

Nos activités se déroulent au 301 rue Notre-Dame, Saint-Pie.

SOUPER

Le **24 Mai 2025 Mères et Pères** Portes ouvertes à 16 h 30 le souper servi à 17 h 30 avec musique Jean-Pierre St-Amand

BINGO

le lundi 19 mai 2025 à 19 h

Nous vous attendons en grand nombre

Le café, croustilles et grignotines sont vendues sur place. Bienvenue à tous (18 +)

Informez-vous auprès de Johanne au 450 230-1395.

CARTES

Nous jouons au whist **tous les lundis 13 h 30**. Collation faite maison et prix de participation pour tous. Ambiance amicale, nous vous invitons à vous joindre à nous.

LOCATION

LOCATION de salle pour toute occasion (réunion, funérailles, rencontre famille, repas de fête anniversaire, mariage, avec ou sans repas) REJOINDRE : Grégoire Couture 450 779-1260 ou 450 230-1395

COURS

danse Country tous les lundis soir 19 h

Le nouveau conseil :

Présidente Jacqueline T. Lachance

Vice-Présidente Johanne Arpin

Trésorier Daniel Pétrin

Secrétaire Jean-Yves Hérisson

Administrateurs Grégoire Couture, Anne-Marie Martin, Serge Ducharme



CERCLE des fermières

Au Cercle de Fermières St-Pie, notre rencontre du mois de juin, sera consacrée à notre assemblée annuelle. Donc le **11 juin 2025 à 13h30**, les membres sont invités à y participer. Toujours au 301 rue Notre-Dame. **Bienvenue à toutes.**

Pour toute question, contactez Thérèse Sansoucy au **450-772-2741**

VENTE SPÉCIALE LE SAMEDI SEULEMENT : SAC DE VÊTEMENTS À MOITIÉ PRIX



301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'articles à prix modique comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veillez prendre note que la section «boutique» est ouverte à tous. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts 1 \$/livre.



POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE

MARDI 24 JUIN FERMÉ

SAMEDI 2 AOÛT OUVERT

MARDI 1^{ER} JUILLET OUVERT

MARDI 5 AOÛT FERMÉ

ALCOOLIQUE ANONYME

Tu crois avoir un problème d'alcool?
ALCOOLIQUE ANONYME est là pour t'aider.

Ligne d'aide : 1 866-544-6322

Réunion à Saint-Pie tous les jeudis soir à
19 h 30 à la sacristie de l'église.

Entrée et stationnement sur le côté arrière de l'église.

Téléchargez l'application MEETING GUIDE sur votre appareil cellulaire pour obtenir la liste de toutes les réunions partout dans le monde.

NOS ORGANISMES LOCAUX



VIE COMMUNAUTAIRE



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 888-2969
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 502-5106
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Reynald Pomerleau	450 772-2904
	ALCOOLIQUE ANONYME	1 866-544-6322

LE PLAN B



Avec l'arrivée du printemps, c'est aussi le moment pour les élèves du secondaire et les étudiants du cégep de connaître la réponse à leur demande d'admission dans un programme collégial ou universitaire. Certains d'entre eux, s'ils ont postulé à un programme contingenté, pourraient recevoir une réponse négative. Dans ces moments de déception, il est crucial qu'ils ne se laissent pas abattre et qu'ils prévoient un plan B bien préparé. Ce plan alternatif permet de garder une perspective positive et de rebondir rapidement face à l'échec.

Un plan B ne signifie pas l'abandon de leurs rêves, mais plutôt l'exploration d'autres opportunités. Ce projet peut inclure des formations similaires, des options d'apprentissage complémentaires ou même des emplois qui permettent de se rapprocher du domaine souhaité. Parfois, cela leur offrira l'occasion de découvrir de nouveaux horizons ou de se perfectionner dans un domaine connexe.

Il est également utile de consulter un conseiller d'orientation pour affiner ce plan B et envisager d'autres voies qui correspondent à leurs intérêts et compétences. L'important est qu'ils gardent leur motivation et ne considèrent pas l'échec comme une fin, mais comme un détour vers de nouvelles possibilités.

En étant flexibles et en ayant un plan B, les étudiants peuvent ainsi transformer une déception en une opportunité de croissance et de réussite, tout en continuant à avancer vers leurs objectifs professionnels.



AUDREY GATINEAU
conseillère en information
scolaire & professionnelle



450-773-8401 poste **6731**
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
Audrey Gatineau Sarca



Votre calendrier - JUIN 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
	FADOQ : CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h BIBLIO : Début de la vente de livres		Collecte de matières organiques O	Centre de la famille : sortie à la Ronde PÊCHE EN HERBE Collecte de matières recyclables R	Entraide : 9h à 12h PÊCHE EN HERBE
8	9	10	11	12	13	14
FADOQ : CARTES INSCRIPTIONS AU CAMP SPORTS	Entraide : ouvert 13 h à 16 h  Séance à 19 h		Cercle des fermières : Réunion mensuelle + assemblée générale	Centre de la famille : Assemblée générale	Collecte de déchets D	VENTES DE GARAGE AUTORISÉES BIBLIO : Balade d'identification de plantes
15	16	17	18	19	20	21
VENTES DE GARAGE AUTORISÉES	FADOQ : BINGO + CARTES Semaine de ringage des bornes fontaines	Entraide : ouvert 13 h à 16 h 		Collecte de matières organiques O	Collecte de matières recyclables R	FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE TOURNOI DE BALLE DE RUES
22	23	24	25	26	27	28
TOURNOI DE BALLE DE RUES	Centre de la famille FERMÉ Semaine de ringage des bornes fontaines	Pleine lune  BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS / Fête Nationale Centre de la famille et Entraide FERMÉS BIBLIOTHÈQUE / FERMÉE : changement d'horaire	Centre de la famille : début du camp Mini Tornade	Collecte de matières organiques O	Collecte de déchets D	
29	30					

O = Organique

R = Recyclable

D = Déchet